

L'INFORMATION MUNICIPALE

VOLUME 34 N° 3

SEPTEMBRE 2020

RESTONS VIGILANTS FACE À LA COVID-19!

Nous traversons toujours cette période incertaine qu'est la pandémie de la COVID-19. Depuis plusieurs mois, notre quotidien est chamboulé. Cependant, nous avons démontré que nous sommes capables de nous adapter et de nous serrer les coudes pour traverser ce moment. À la Ville, il nous était important de relancer certaines activités pour la saison estivale. Toutes nos équipes sont toujours mobilisées pour vous offrir les services.

SOMMAIRE

2. CONSEIL EN BREF
3. MOT DU MAIRE | PRO-MAIRE
4. MOTS DES CONSEILLERS
5. NOTRE COMMUNAUTÉ | PETIT MOMENT D'HISTOIRE
6. VIE MUNICIPALE
9. LOISIRS
12. RÈGLEMENTS
14. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

www.vjs.ca
[@villesaintjosephdesorel](https://www.facebook.com/villesaintjosephdesorel)

CONSEILLERS



Serge Baron
450 742-5818



Jean-Guy Cournoyer
450 743-8779



Mélanie Gladu
450 746-7450



Michel Latour
450 746-8965



Jacques Renaud
450 743-7803



Ginette Richard
450 742-0660

LE CONSEIL EN BREF

COMMISSION PERMANENTE DU 6 AVRIL 2020

CP-20-080. Nettoyage des rues et des puisards – Octroi du contrat: La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat aux entreprises Clément Forcier Inc. pour le nettoyage des rues, au montant de 97,44\$/heure, taxes incluses, ainsi que pour le nettoyage des puisards, au montant de 20,41\$/heure, taxes incluses, le tout tel que soumis.

COMMISSION PERMANENTE DU 20 AVRIL 2020

CP-20-093. Annulation de la Fête nationale 2020: Étant donné le contexte actuel de la COVID-19, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel annule la présentation de sa Fête nationale 2020.

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MAI 2020

CP-20-096. Acquisition d'une camionnette neuve 4X4: La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat pour l'acquisition d'une camionnette neuve 4X4 à cabine multiplace année 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Rive-Sud Chrysler Dodge Inc., au montant soumis de 45 008,12 (taxes incluses), selon les termes définis dans le document d'appel d'offres sur invitation no 20200504-VSJS, le tout financé à même le fonds de roulement.

CP-20-103. 14^e édition du Tournoi de golf 2020 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel - Annulation: Étant donné l'incertitude créée par la pandémie de la COVID-19, le Conseil reporte au 10 septembre 2021 la tenue de la 14^e édition du Tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demande au président d'honneur, monsieur Daniel Lequin, d'accepter la présidence lors de notre prochaine édition en 2021.

CP-20-105. Comité culturel de la MRC de Pierre-De Saurel – Réseau Vivant et Collaboratif - Nominations: Le Conseil nomme madame Ginette Richard, conseillère, ainsi que madame Catherine Deguise, agente de bureau, au sein du Comité Réseau Vivant et Collaboratif de la MRC de Pierre-De Saurel.

COMMISSION PERMANENTE DU 19 MAI 2020

CP-20-108. Centre communautaire – Local des 3 âges – Appel d'offre sur invitation: La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel reporte, en avril 2021, les travaux pour la réfection extérieure du Centre communautaire – Local des 3 âges.

CP-20-109. Achat d'un bras d'arrosage et d'un réservoir avec installation sur camion International: La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat pour l'achat d'un bras d'arrosage et d'un réservoir avec installation sur camion au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Certiflo Inc., au montant soumis de 70 726,87\$ (taxes incluses), selon les termes définis dans le document d'appel d'offres sur invitation no 20200513-VSJS, le tout financé à même le surplus accumulé.

CP-20-112. Ressource en loisirs – Technicien en évènement culturel et communautaire – Partenariat d'embauche: Que le Maire, Vincent Deguise, est autorisé à entreprendre des démarches auprès de l'organisme Carrefour Naissance-Famille pour l'embauche, en partenariat, d'une ressource en loisir, dont les termes et exigences seront validés au cours d'une séance subséquente.

COMMISSION PERMANENTE DU 1ER JUIN 2020

CP-20-120. Engagement personnel col bleu: La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel embauche au poste d'homme d'utilité générale, monsieur Pierre René, employé permanent col bleu, tel que défini dans la convention collective.

CP-20-121. Programme d'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – Subvention pour les infrastructures: La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mandate et autorise la firme FNX-INNOV à préparer l'appel d'offres sur SÉAO pour les travaux d'infrastructures décrits dans le programme d'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour et au nom de la Ville. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande des soumissions, sur invitations, pour la surveillance de chantier.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 JUIN 2020

CP-20-130. 609 à 613, rue Champlain et 324 à 326, rue Élizabeth – Demande de démolition: La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande une requête en démolition de la bâtie située au 609 à 613, rue Champlain et 324-326, rue Élizabeth étant donné son état de vétusté. La Ville mandate Delisle-Delisle Avocats pour faire toutes procédures nécessaires ou utiles pour obtenir des tribunaux une ordonnance en démolition.

COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUILLET 2020

CP-20-138. Parc de la Pointe-aux-Pins – Projet d'aménagement de bancs: La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande des soumissions et des plans pour l'installation de nouveaux bancs au parc de la Pointe-aux-Pins selon divers modèles dont des éléments berçants.

CP-20-140. Fête des bénévoles 2020 - Annulation: Suite à la pandémie de la COVID-19 avec ses incertitudes et ses impacts, le Conseil municipal annule la Soirée des bénévoles, qui devait se tenir le 3 octobre 2020. Une lettre de remerciement sera adressée à tous les bénévoles de la dernière édition.

CP-20-141. Fête nationale 2021 – Renouvellement des contrats: La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel travaille sur l'élaboration d'un nouveau concept pour la présentation de sa Fête nationale, qui aura lieu le 24 juin 2021 et s'adjonendra des services d'un professionnel en organisation d'événements.

MOT DU MAIRE

Chers citoyens, chères citoyennes,

Je suis, encore une fois, très heureux de m'adresser à vous par le biais de notre bulletin municipal. Nous traversons toujours cette période incertaine qu'est la pandémie de la COVID-19. Depuis plusieurs mois, notre quotidien est chamboulé. Cependant, nous avons démontré que nous sommes capables de nous adapter et de nous serrer les coudes pour traverser ce moment. À la Ville, il nous était important de relancer des activités pour la saison estivale. Toutes nos équipes se sont mobilisées pour mettre en place le terrain de jeux. Bien entendu, plusieurs adaptations ont été nécessaires, mais nos jeunes ont pu vivre un été animé dont ils conserveront de bons souvenirs. Notre piscine municipale et notre parc de jeux d'eau avaient aussi repris du service. Nous remercions la population qui en a profité tout en respectant les consignes qui nous permettaient une réouverture sécuritaire. Je tiens à remercier chaleureusement notre coordonnatrice du terrain de jeux et notre sauveteuse en chef, ainsi que leurs équipes pour le succès de leur été! Un merci à notre équipe des travaux publics et du bureau municipal pour la coordination des mesures à mettre en place.

De plus, depuis les derniers mois, vous avez probablement aperçu de nombreux chantiers sur le territoire de la Ville. Nous sommes à finaliser les travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau et de réhabilitation des berges du parc de la Pointe-aux-Pins. Pour ces travaux, un contrat initial a été octroyé, en décembre 2019, au montant de 407 121,30 \$. De plus, la Ville recevra une subvention de 45 000 \$ du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour ces travaux au parc de la Pointe-aux-Pins. Au courant de l'été, la Ville a aussi procédé à la démolition des anciens terrains de tennis et a aménagé 3 terrains de Pickleball et plus de refaire la voie d'accès au Centre récréatif Aussant. Ces travaux, dont le contrat initial octroyé est de 332 847,90 \$, seront terminés prochainement.

Depuis le mois d'août, les pelles mécaniques s'activent sur plusieurs rues de la Ville. La Ville a octroyé à Danis Construction un contrat initial de 5 164 200 \$ pour la réfection des rues Laval, Richelieu, chemin Saint-Roch, Bourassa, du Fleuve et une partie des rues Champlain, Béatrice et Élizabeth. Nous sommes heureux de bénéficier d'une subvention de 2 569 450\$ pour réaliser ses travaux. Cette subvention des Gouvernements du Canada et du Québec nous a été octroyée dans le cadre du Fonds municipal d'eau (FIMEAU).

En août dernier, nous avons eu la visite de notre classificateur des Fleurons du Québec. Pendant une journée complète, il a pu visiter différents endroits de notre Ville et faire l'évaluation de notre milieu. Nous devrions avoir le résultat de notre classification dans les prochaines semaines. Actuellement, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est classée à trois fleurons sur une échelle de cinq. Nous espérons obtenir un quatrième fleuron. Dès que nous obtiendrons les résultats, nous le communiquerons à la population.

J'aimerais terminer sur un message de civisme. Le bon voisinage est toujours un élément important de notre vie en société. Lorsque nous faisons quelque chose à la maison, ayons une pensée pour notre voisinage (entretien de notre terrain et de notre demeure, placer les poubelles à l'arrière de la maison, bruits, feux de foyers).

N'oubliez pas que l'ensemble des services municipaux sont offerts, mais que l'Hôtel de Ville est ouverte sur rendez-vous seulement.

Bon automne!




Vincent Deguise, Maire
450 780-8744



PRO-MAIRE

DU 13 JUILLET AU
16 NOVEMBRE 2020

GINETTE RICHARD



Madame Richard a été élue pour la première fois en Novembre 2017. Elle est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental (Ville et RTFT), Comité de la Fête des bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité des finances, Comité des Parcs et loisirs, Comité de la politique familiale locale et MADA et Comité régional culturel (CRC).

MOTS DES CONSEILLERS

Après quatorze ans au sein du Conseil municipal, j'ai vu tout comme vous l'image de notre Ville se transformer. Une dizaine de rues ont été remodelées. Pour ce qui est de notre programme de rénovation des infrastructures, il se poursuivra dans les prochaines années.

Nous avons axé nos efforts sur l'aménagement horticole de nos espaces verts. Les parcs des Forges et Olivar Gravel ont vu le jour. À noter, aucune ville de la MRC de Pierre-De Saurel distribue près de 2000 caissettes de fleurs à ces citoyens lors d'une fête horticole. De plus, la rampe de mise à l'eau et la berge ont été réaménagée.

Nos salles municipales ont été rénovées. Ajout d'un ascenseur, modernisation du système de climatisation et réaménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville facilitent l'achalandage des activités, qui s'y déroulent.

Que dire de nos décorations lumineuses, qui ne font que des envieux, lors de la période hivernale. C'est sans oublier, notre Fête des lumières attire de plus en plus d'adeptes.

Ne passons pas sous silence la mise en œuvre de l'usine de récupération de SO₂, en opération par Rio Tinto, qui rend notre air comparable à celui de l'ensemble des municipalités du Québec.

Le Conseil consacre énormément d'énergie afin que la répartition de votre milieu de vie soit reconnu à sa juste valeur. Je fais donc appel à tous nos citoyens pour qu'ils se joignent aux membres du Conseil pour faire connaître nos réalisations. N'ayons aucune crainte d'afficher notre appartenance à notre communauté. Armons-nous du bâton du pèlerin et devenons de fiers ambassadeurs de Saint-Joseph-de-Sorel.

Jacques Renaud, conseiller



Bonjour Saint-Josephaises, Saint-Josephois,

Nous ne sommes pas près d'oublier l'année 2020. Au mois de mars, nous apprenions qu'une pandémie de la COVID-19 nous frappait de plein fouet. Des consignes très strictes nous étaient imposées. Confinement, fermeture des commerces non essentielles, fermeture des écoles, distanciation de deux (2) mètres, se laver les mains plusieurs fois par jour, etc. Durant près de trois (3) mois, nous ne pouvions plus voir nos parents, nos amis, plus de câlins.



Depuis quelque temps, tout semble revenir à la normale. Félicitations à tous les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel d'avoir respecter toutes les consignes de la santé publique, ce qui prouve que nous sommes tricotés serré. Mais il ne faut pas lâcher, et il faut continuer à respecter toutes les consignes, si nous ne voulons pas retourner en confinement.

Vous êtes maintenant admis lors de nos assemblées publiques en respectant quelques règles, tels que le port du masque, la distanciation et le lavage de main obligatoire. Tout le Conseil municipal est heureux de pouvoir vous revoir en personne.

Je termine en vous disant une fois de plus que la COVID doit devenir un cas vide.

Michel Latour, conseiller



Le programme PAIR maintenant offert dans toute la MRC de Pierre-De Saurel. PAIR est un service **gratuit** de prévention et de sécurité à domicile.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:
450 780-5600, poste 5200 | mrcpierredesaurel.com
Bureaux de la MRC ou municipaux



NOTRE COMMUNAUTÉ

BAC DE JARDINAGE

Comme la saison des récoltes tire à sa fin, les locataires possédant un bac de jardinage au Parc Olivier Gravel ont jusqu'au **1^{er} novembre 2020** pour nettoyer leur espace de travail, ainsi que pour retourner leur clé au bureau administratif de l'Hôtel de Ville. Il est important de prendre rendez-vous, avant de vous présenter.

Pour la nouvelle saison, vous serez contactés au début du mois de mars 2021, pour la relancer du bon pied. Pour ceux qui seraient intéressés par un bac et qui n'en ont pas, veuillez communiquer avec le bureau administratif afin que nous ajoutions votre nom sur la liste d'attente.

Au plaisir de vous revoir l'an prochain!



RETOUR DES CLÉS DE TENNIS

Si vous avez, en votre possession, une clé de l'ancien terrain de tennis de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, veuillez prendre note que vous avez jusqu'au **31 décembre 2020** pour la retourner.

N'oubliez pas qu'il faut prendre rendez-vous, avant de vous présenter, en téléphonant au **450 742-3744** ou par courriel au ville@vsjs.ca. »

PETIT MOMENT D'HISTOIRE

À la suite de nombreuses recommandations faites par l'inspecteur des écoles, M. Lafond, les commissaires de la municipalité scolaire de Saint-Joseph décident de construire un nouveau collège destiné à l'éducation des garçons. Le bâtiment, avec ses huit classes, était beaucoup plus grand que son prédécesseur ; et c'est peu dire, puisque la grandeur du bâtiment est égale aux coûts de sa construction, qui se sont accumulés à plus de 75 000\$... en 1942 ! Heureusement, la commission recevra un octroi de la part du gouvernement de 23 200\$ et un montant de 25 000\$ de la part de la Sorel Industries. Reconnaissez-vous l'endroit de ce chantier ?



Réponse : Il s'agit du terrain où nous retrouvons le CPE Marie-Stella, ainsi que le parc Charemaigne-Pelodquin.

VIE MUNICIPALE

TOURNOI DE GOLF - ANNULATION

Étant donné la situation économique créée par la pandémie de la COVID-19, le Conseil municipal a dû prendre la difficile décision d'annuler la 14^e édition de son Tournoi de Golf qui devait avoir lieu le vendredi 11 septembre 2020 au Club de Golf Les Dunes. C'est avec fierté que M. Daniel Lequin, avait accepté la présidence d'honneur pour cette édition. Monsieur Lequin, journaliste pendant plusieurs années, blogueur sur la course à pied pour le rds.ca et auteur du livre : 100 marathons plus tard... avec le cancer! aurait eu le plaisir de vous rencontrer lors de cette activité bénéfice qui répond à un besoin régional grandissant.

Nous vous rappelons que les profits de ce tournoi étaient, en grande partie, remis à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Des profits étaient également remis à la Fondation de l'Hôtel-Dieu et à Relais pour la Vie.

Considérant qu'il y a lieu aussi d'aider, en ce moment difficile, ces organisations (Halte Soleil, Fondation de l'Hôtel-Dieu et Relais pour la Vie), le Président d'Honneur, le Maire et les membres du Conseil municipal invitent ceux qui le désirent à soutenir, par dons personnels, ces organismes.

Toutefois, nous tenons à vous annoncer que la 14^e Édition sera remise au vendredi 10 septembre 2021 et que Monsieur Lequin accepte de poursuivre son engagement avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. En terminant, notre Président d'Honneur Daniel Lequin, le Maire Vincent Deguise et les membres du Conseil municipal vous invitent à réserver cette date à votre agenda 2021.



FÊTE DES BÉNÉVOLES - ANNULATION

C'est avec regret que le maire et les membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ont annoncés que la soirée des bénévoles, prévue le 3 octobre 2020, n'aura pas lieu. Cette décision n'a pas été facile à prendre, mais elle s'imposait puisque la protection de votre santé est très importante.

Ces derniers voulaient tout de même prendre le temps de vous adresser de sincères remerciements pour votre collaboration avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. L'apport du bénévolat auprès de nos citoyens est très précieux. Sans vous, il n'y aurait pas de communautés animées, solidaires et vivantes.

Les mois que nous traversons présentement démontre toute l'importance de l'apport des bénévoles et de leur dynamisme et votre Conseil en est très reconnaissant. Nous pouvons dire vous savez être unis et dévoués.

Continuez d'être impliqué pour rendre votre communauté encore plus vivante!



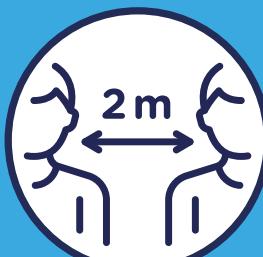
On continue de se protéger !



Toussez dans votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos distances



Couvrez votre visage



Limitez vos déplacements

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545

20-210-154W

POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veuillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

PAYABLE À 100 %	Inscription du 1^{er} ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé
	* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).
PAYABLE À 50 %	Inscription du 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère)
	* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).
GRATUIT	Inscription du 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)
	* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

*NOTES : * pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.*

** Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex. : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.*

Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1^{re} vague**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût — 1^{er} enfant
 - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût — 2^e enfant
 - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité — 3^e enfant
- 2^e vague :**
- Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
 - Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

VITALITÉ INTELLECTUELLE



Jour : Mardi

Durée : À déterminer

Lieu : Salle municipale # 2

Coût : Gratuit

Heure : À déterminer

MOBILITÉ POSTURALE



Jour : Mardi

Durée : À déterminer

Lieu : Salle municipale # 2

Coût : Gratuit

Heure : À déterminer

YOGA STRETCHING



Jour : Jeudi

Durée : À déterminer

Lieu : Salle municipale # 1

Coût : Gratuit

Heure : À déterminer

GYMNASTIQUE DOUCE



Jour : Vendredi

Durée : À déterminer

Lieu : Salle municipale # 1

Coût : Gratuit

Heure : À déterminer

Les dates pour les cours ci-dessus seront dévoilées prochainement sur notre site internet et page Facebook.

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, téléphonez au **450 743-1285**.

N.B. À l'inscription, vous devez OBLIGATOIREEMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.



Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandée.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous pouvez vous la procurer gratuitement à la Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy) et à la Bibliothèque « Le Survenant », située au 145, rue George (secteur Sorel).

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de scrabble affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit : Salle municipale # 1

Jour : Tous les mardis

Arrivée : 18h45

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Monique Cool, au 450 743-8197.

BINGO RÉCRÉATIF



Dû à la situation de pandémie, le bingo récréatif est annulé!

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY



Vous retrouverez sur le site Internet de la Ville (www.vsj.ca) le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez obligatoirement posséder votre carte Accès-Loisir valide et visiter le site :

<https://inscription.ville.sorel-tracy.qc.ca>

Pour plus d'information, communiquez au :
450 780-5600, poste 4400

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence • Une preuve d'identité

La carte d'accès est valide pour une période de deux (2) ans et elle est renouvelable au mois de naissance du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à partir d'un (1) an, qui désirent s'inscrire à une activité devront avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des loisirs de Sorel-Tracy, au **450 780-5600, poste 4400**.

ALERTES MUNICIPALES



Ville Saint-Joseph-de-Sorel
ALERTES MUNICIPALES

Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.



NOUVEAU
SERVICE
GRATUIT

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



chaleur
accablante



eau brouillée



non-consommation
de l'eau



alerte



avis
important



INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT !

vsjs.ca • 450 742-3744

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
28 septembre 2020 14h00 à 16h00	29 septembre 2020 14h00 à 16h00	30 septembre 2020 14h00 à 16h00	1 octobre 2020 14h00 à 16h00	2 octobre 2020 14h00 à 16h00
5 octobre 2020 14h00 à 16h00	6 octobre 2020 14h00 à 16h00	7 octobre 2020 14h00 à 16h00	8 octobre 2020 14h00 à 16h00	9 octobre 2020 14h00 à 16h00
12 octobre 2020 14h00 à 16h00	13 octobre 2020 14h00 à 16h00	14 octobre 2020 14h00 à 16h00	15 octobre 2020 14h00 à 16h00	16 octobre 2020 14h00 à 16h00
19 octobre 2020 14h00 à 16h00	20 octobre 2020 14h00 à 16h00	21 octobre 2020 14h00 à 16h00	22 octobre 2020 14h00 à 16h00	23 octobre 2020 14h00 à 16h00
26 octobre 2020 14h00 à 16h00	27 octobre 2020 14h00 à 16h00	28 octobre 2020 14h00 à 16h00	29 octobre 2020 14h00 à 16h00	30 octobre 2020 14h00 à 16h00
2 novembre 2020 14h00 à 16h00	3 novembre 2020 14h00 à 16h00	4 novembre 2020 14h00 à 16h00	5 novembre 2020 14h00 à 16h00	6 novembre 2020 14h00 à 16h00
9 novembre 2020 14h00 à 16h00	10 novembre 2020 14h00 à 16h00	11 novembre 2020 14h00 à 16h00	12 novembre 2020 14h00 à 16h00	13 novembre 2020 14h00 à 15h00
16 novembre 2020 14h00 à 16h00	17 novembre 2020 14h00 à 16h00	18 novembre 2020 14h00 à 16h00	19 novembre 2020 14h00 à 16h00	20 novembre 2020 14h00 à 15h00
23 novembre 2020 14h00 à 16h00	24 novembre 2020 14h00 à 16h00	25 novembre 2020 14h00 à 16h00	26 novembre 2020 14h00 à 16h00	27 novembre 2020 14h00 à 16h00
30 novembre 2020 14h00 à 16h00	1 décembre 2020 14h00 à 16h00	2 décembre 2020 14h00 à 16h00	3 décembre 2020 14h00 à 16h00	4 décembre 2020 14h00 à 16h00
7 décembre 2020 14h00 à 16h00	8 décembre 2020 14h00 à 16h00	9 décembre 2020 14h00 à 16h00	10 décembre 2020 14h00 à 16h00	11 décembre 2020 14h00 à 16h00
14 décembre 2020 14h00 à 16h00	15 décembre 2020 14h00 à 16h00	16 décembre 2020 14h00 à 16h00	17 décembre 2020 14h00 à 16h00	18 décembre 2020 14h00 à 16h00
21 décembre 2020 14h00 à 16h00	22 décembre 2020 14h00 à 16h00	23 décembre 2020 14h00 à 16h00	24 décembre 2020 FERMÉ	25 décembre 2020 FERMÉ
28 décembre 2020 14h00 à 16h00	29 décembre 2020 14h00 à 16h00	30 décembre 2020 14h00 à 16h00	31 décembre 2020 FERMÉ	1 janvier 2021 FERMÉ

SEPTEMBRE - OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

RÈGLES À SUIVRE LORS DE VOTRE VISITE AU CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, prière ne pas vous présenter au Centre récréatif Aussant
- Lavage des mains obligatoire
- Port du masque obligatoire en tout temps, à l'exception du moment où vous êtes sur la patinoire
- Signature obligatoire du registre, situé à l'entrée du Centre récréatif Aussant.



KINO GYM-ATOUT

DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT DE 1 À 12 MOIS

INCLUANT

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé



PROGRAMMES JEUNESSE

DÈS LE 19 SEPTEMBRE
10 SEMAINES

AMIKINS Cours de développement moteur
• 2 1/2 à 5 ans

CHEERLEADING RÉCRÉATIF
• 5 à 11 ans

FÊTE D'ENFANTS
• 5 à 12 ans



COURS EN GROUPE

DÈS LE 14 SEPTEMBRE
12 SEMAINES

PILATES

- 3 niveaux

MAMANS-BÉBÉS

- Extérieur

Les mesures sanitaires sont respectées pour toutes les activités. Sujet à changements.

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS



3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

450 743-9127



PORTE OUVERTES

DU 8 AU 13 SEPTEMBRE 2020

Venez essayer nos activités d'automne GRATUITEMENT
Réservation obligatoire

RÈGLEMENTS

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. (**Pour les dates des collectes, voir à la page 14**) ;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. (**Pour les dates des collectes, voir à la page 14**).

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

• PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veuillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

RÈGLEMENTS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL 251 CONCERNANT LA GARDE DES CHATS, CHIENS ET AUTRES ANIMAUX

Constitue une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS



- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques.
- Le défaut d'obtenir une licence ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS



- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX



- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou éliver dans les limites de la Ville :
 - Un ou plusieurs coqs ;
 - Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

QUICONQUE CONTREVIENT À QUELQUE DISPOSITION DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE DES AMENDES PRÉVUES AUDIT RÈGLEMENT.



Le Centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

1681, route Marie-Victorin, local 109, Sorel-Tracy (QC) J3R 3R4
centreanimalier.pierredesaurel@gmail.com



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plaine, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant (240 ou 360 litres) actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous les procurer auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du 1^{er} avril au 2 décembre 2020, il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9h00 à 16h00. Les entrepreneurs ne sont pas acceptés, mais le service est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel, sans frais.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (béton, ciment, bois, gypse, plâtre, bardeaux d'asphalte, isolants, etc.) • Résidus verts (feuilles, branches et résidus de jardin) • Meubles et appareils électroménagers • Pneus • Résidus domestiques dangereux (RDD) de type résidentiel (peinture, chlore, huiles, acides, bases de peinture, diluants, piles, batteries, bonbonnes de propanes, etc.) • Tourbe et terre • Déchets d'équipements électriques et électroniques (ordinateur, imprimante, téléviseurs, appareil photo, cellulaire, fils électriques, etc.) • Lampes au mercure (tubes fluorescents, à induction ou UV, lampes fluocompactes, lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres).

MATIÈRES REFUSÉES :

Les pièces d'auto (sauf les pneus et les batteries), les matières putrescibles (les jeter dans le bac brun), la terre contaminée, le Bisphénols polychorés (BPC), les armes, explosifs et feux d'artifice.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recylo-Centre, situé au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu.

COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS



Les collectes de résidus verts s'effectueront dans les semaines du 25 octobre et du 15 novembre 2020, soit le jeudi.

COLLECTE DE BRANCHES



Les collectes de branches s'effectueront dans la semaine du 18 octobre 2020, soit le jeudi.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue aussi le jeudi, à toutes les semaines, durant la période du 2 avril au 26 novembre 2020 et une fois par mois de décembre de la présente année au mois d'avril de l'année suivante.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS : 8 OCTOBRE ET 5 NOVEMBRE 2020 · AUCUNE EN DÉCEMBRE



MATIÈRES ACCEPTÉES :

- Abri d'auto • ABS • Baignoire • Balançoire • Barbecue au gaz propane • Bicyclette • Buffet • Bureau • Canapé • Carrosse
- Chaise • Chaise berçante • Chauffe-eau • Commode • Desserte
- Divan • Douche • Évier • Fauteuil • Fournaise • Gros objets
- Gros rebuts • Lavabo • Lay-Z boy • Lit • Matelas • Meubles
- Mobilier • Moquette • Plastique agricole souillé de terre • Poussette pour enfant • Réservoir d'eau chaude • Sapin de Noël artificiel
- Sofa • Sommier • Table • Table de chevet • Tapis • Toile de piscine
- Toilette • Tuyau ABS • Vélo

MATIÈRES NON-ADMISSIBLES :

Les matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres), les pièces d'autos (y compris les pneus).

DISPOSITION DES MATIÈRES :

Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci.

MATIÈRES SUR DES REMORQUES :

Afin d'éviter tout incident et confusion (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de s'en départir), les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

IMPORTANT : Afin d'éviter qu'un contenant dont le propriétaire ne souhaite pas se départir soit ramassé avec les matières mises à l'intérieur, mettez les matières dans des sacs ou dans des boîtes dont le poids ne doit pas dépasser 10 kg ou 22 lb.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 60 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

Veuillez noter que les étiquettes achetées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 coûteront 60 \$ et celles achetées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020 coûteront 35 \$

ATTENTION ! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 60 \$.

Les étiquettes 2020 pour les bacs roulants à déchets supplémentaires sont disponibles à l'Hôtel de Ville.

HÔTEL DE VILLE

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsj.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 19 octobre, 16 novembre et 7 décembre 2020

Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR ET PÉRIODE DES VACANCES

Les bureaux de la municipalité seront fermés :

- le lundi 12 octobre 2020

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que les travaux soient effectués.

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service 310-4141

Travaux publics (urgence) 911
(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8h30 à 16h30

Vendredi :
8h30 à 13h00

Le bureau est accessible sur rendez-vous seulement.

Veuillez nous contacter par téléphone ou par courriel

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00

Vendredi :
8h00 à 12h00

*Horaire d'été : du 1^{er} lundi de mai à l'Action de grâce.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30, soit le : 27 octobre, 24 novembre et 22 décembre 2020

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES | COMPTE DE TAXES

Comme les comptes de taxes sont produits en début d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte à votre nom, à la suite de l'acquisition de votre propriété.

Votre notaire doit vous informer des montants des taxes à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, veuillez communiquer avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Si des soldes de taxes demeurent impayés sur l'immeuble, vous en serez responsable en tant que nouveau propriétaire.

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1h00 et 6h00 du matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703
www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Garage municipal, voirie	450 743-4572
Salles municipales	450 742-0967
Aréna (loisirs)	450 743-3205
Piscine	450 742-1602
Local des 3 âges	450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel ..	450 743-7087
Centre animalier Pierre-De Saurel	450 746-7272



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Tirage : 1 000 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Vincent Deguise

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada

ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.